

Arrêté ministériel n° 2015-514 du 13 août 2015 fixant le calendrier des vacances scolaires pour l'année 2016/2017

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	13 août 2015
Publication	Journal de Monaco du 21 août 2015 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2015/08-13-2015-514@2015.08.22>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2014-155 du 12 mars 2014 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2016/2017 ;

Article 1er

Le calendrier des vacances de l'année 2016/2017 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Jeudi 8 septembre 2016

Vacances de la Toussaint

Du vendredi 21 octobre 2016 après la classe au jeudi 3 novembre 2016 au matin

Immaculée Conception

Jeudi 8 décembre 2016

Vacances de Noël

Du vendredi 16 décembre 2016 après la classe au mardi 3 janvier 2017 au matin

Sainte Dévote

Vendredi 27 janvier 2017

Vacances d'hiver

Du vendredi 10 février 2017 après la classe au lundi 27 février 2017 au matin

Vacances de Printemps

Du vendredi 7 avril 2017 après la classe au lundi 24 avril 2017 au matin

1er Mai

Lundi 1er mai 2017

Grand Prix et Ascension

Du mercredi 24 mai 2017 après la classe au lundi 29 mai 2017 au matin

Lundi de Pentecôte

Lundi 5 juin 2017

Fête Dieu

Jeudi 15 juin 2017

Vacances d'été

Vendredi 30 juin 2017 après la classe.

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Article 2

L'arrêté ministériel n° 2014-155 du 12 mars 2014 est abrogé.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Pour l'année 2017/2018 : Voir l'arrêté ministériel n° 2015-515 du 13 août 2015. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 21 août 2015
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2015/Journal-8239>